

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CONSTATATION DU GERANT

Clôture de la période de souscription et constatation du capital souscrit

Date : 25 juin 2026

Conformément à l'article 22.2 des statuts de la Société, « *le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société.* »

Au cours de la période de souscription initiale, il a été émis des offres de souscription au capital de la SCI « AALTIMMO 15 » et chaque nouveau souscripteur a donné tous pouvoirs à la gérance en vue de procéder aux augmentations de capital et à la mise à jour corrélative des statuts.

Ainsi, par les présentes, le Gérant procède à la :

- Constatation de la clôture de la période de souscription au capital social.
 - Constatation du montant définitif du capital souscrit et répartition des parts sociales entre les associés
 - Mise à jour des statuts en conséquence.
-

1. Clôture de la période de souscription

Le Gérant rappelle que la période de souscription ouverte à compter du 11 septembre 2025 dans le cadre de l'augmentation du capital de la SCI AALTIMMO 15 est désormais close depuis le 30 avril 2026.

Il est constaté que l'ensemble du capital a été intégralement souscrit.

2. Constatation du montant définitif du capital social

L'assemblée constate que le montant total du capital social s'élève désormais NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS (9.873.000,00 €), divisé en quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente parts sociales de cent euros (100,00 €) chacune, intégralement souscrites et réparties entre les associés comme suit :

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société **MATFAIR**,

1 part sociale portant le numéro 1 part.....1 part

- par la société **AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT**,

29 parts sociales portant les numéros 2 à 30..... 29 parts

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- Monsieur « **Jeff BLACKMANN** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1030 1 000 parts
- Madame « **Eve MERCE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 1031 à 2030 1 000 parts
- La société civile « **FIPC** »,
4 000 parts sociales portant les numéros 2031 à 6030 4 000 parts
- La société par actions simplifiée unipersonnelle « **SASU DE STATUA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 6031 à 7030 1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **SAS DES OLIVIERS** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 7031 à 10030 3 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **SARL FC** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 10031 à 11030 1 000 parts
- La société « **DONATHO** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 11031 à 12030 1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **SAS SANTOS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 12031 à 13030 1 000 parts
- La société « **CARPINUS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 13031 à 14030 1 000 parts
- Madame « **Isabelle NOUGIER-RATEAU** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 14031 à 15030 1 000 parts
- La société « **PAMALU** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 15031 à 16030 1 000 parts
- La société « **M&N HOLDING** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 16031 à 18030 2 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **LES FRUITS DU PAIN** » (anciennement « **SARL LEMAITRE** »),
1 500 parts sociales portant les numéros 18031 à 19530 1 500 parts
- La société « **DAMAS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 19531 à 20530 1 000 parts
- La société « **CAP ELECTRONIQUE FINANCE** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 20531 à 23530 3 000 parts
- La société « **MALOUISE INVEST** »,
3 500 parts sociales portant les numéros 23531 à 27030 3 500 parts

- Monsieur « **Philippe BOURGEAIS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 27031 à 28030 1 000 parts

- La société « **ADRIDAPH** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 28031 à 29030 1 000 parts

- La société « **C3BI** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 29031 à 30030 1 000 parts

- Monsieur « **Gilles VOISIN** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 30031 à 31530 1 500 parts

- La société « **RECRELOC** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 31531 à 33530 2 000 parts

- La société « **FADAJA** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 33531 à 35030 1 500 parts

- La société « **BRETALIA** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 35031 à 36530 1 500 parts

- La société « **SAINT NAZAIRE ORTHESE MAIN** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 36531 à 37530 1 000 parts

- La société « **NOVA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 37531 à 38530 1 000 parts

- La société civile « **VIBAHO** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 38531 à 39530 1 000 parts

- Monsieur « **Philippe DUMON** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 39531 à 41030 1 500 parts

- La société « **FLEANN** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 41031 à 42030 1 000 parts

- La société « **CAPITALIS** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 42031 à 44030 2 000 parts

- La société « **QUERCETUM** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 44031 à 45530 1 500 parts

- La société « **GARLAN** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 45531 à 47530 2 000 parts

- La société « **PHILIAENOIA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 47531 à 48530 1 000 parts

- Monsieur « **Laurent VARGA** »,

- 2 000 parts sociales portant les numéros 48531 à 50530 2 000 parts
- La société « **JPLT ET ASSOCIÉS** »,
5 000 parts sociales portant les numéros 50531 à 55530 5 000 parts
 - La société civile immobilière « **SCI DU TOUQUET** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 55531 à 57030 1 500 parts
 - La société « **FERNANDES INVESTIS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 57031 à 58030 1 000 parts
 - La société « **FINANCIERE ANDRE** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 58031 à 61030 3 000 parts
 - La société « **FTMS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 61031 à 62030 1 000 parts
 - La société « **THURGOTINE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 62031 à 63030 1 000 parts
 - La société civile « **HOLDING BEL AIR** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 63031 à 64030 1 000 parts
 - La société « **PIERRES DE LUZ** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 64031 à 65030 1 000 parts
 - La société « **D&A MANAGEMENT** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 65031 à 66030 1 000 parts
 - La société civile immobilière « **SCI POISSY** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 66031 à 68030 2 000 parts
 - La société « **COTE OUEST DEVELOPPEMENT** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 68031 à 69030 1 000 parts
 - La société « **FINANCIERE CHATOUNE** »,
2 500 parts sociales portant les numéros 69031 à 71530 2 500 parts
 - La société « **GROUPE GIRAULT** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 71531 à 74530 3 000 parts
 - La société « **HOTEL DU SILLON** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 74531 à 77530 3 000 parts
 - La société « **JP** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 77531 à 78530 1 000 parts
 - La société « **HBB** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 78531 à 81530 3 000 parts

- La société « **YNCM** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 81531 à 84530 3 000 parts
- Monsieur « **Jean MICHEL** »,
1 200 parts sociales portant les numéros 84531 à 85730 1 200 parts
- La société « **AN-AVËLISS PATRIMOINE** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 85731 à 87230 1 500 parts
- La société « **ARMORICA INVEST** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 87231 à 88730 1 500 parts
- La société « **BREIZH INVEST** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 88731 à 90730 2 000 parts
- La société « **FR2F INVEST** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 90731 à 92230 1 500 parts
- La société civile immobilière « **SCI ANAPERO** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 92231 à 95230 3 000 parts
- La société « **LEDS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 95231 à 96230 1 000 parts
- La société civile immobilière « **SCI LA CROIX BIENVENUE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 96231 à 97230 1 000 parts
- La société civile immobilière « **SCI MJL** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 97231 à 98730 1 500 parts

3. Mise à jour des statuts

En conséquence, les articles 11 et 52 des statuts relatifs au capital social sont modifiés comme suit :

« Article 11 – Capital social

Capital social initial

Le capital initial de la Société s'élève à la somme de trois milles euros (3 000 €) euros, divisé trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, respectivement numérotées de 1 à 30, souscrites et libérées intégralement (les « Parts »). Le capital social se décompose comme suit :

- *la société AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT, à concurrence de vingt-neuf (29) Parts numérotées de 1 à 29 ;*
- *la société MATFAIR, à concurrence d'une (1) Part numérotée 30 ;*

soit au total trente (30) Parts.

Capital social maximum

Le montant du capital social maximal autorisé est fixé à la somme de quinze millions d'euros (15 000 000 €).

Le Gérant de la Société est habilité à recevoir les souscriptions en numéraire à de nouvelles Parts dans les limites du capital social maximum autorisé.

Le montant du capital social maximum autorisé de la Société peut être modifié par décision extraordinaire des Associés.

Il n'existe aucune obligation d'atteindre le montant du capital social maximum statutaire.

Capital social minimum

Le capital social peut être réduit par la reprise totale ou partielle des apports résultant du retrait ou de l'exclusion d'Associés décidée conformément aux présents Statuts. Les reprises d'apport, de quelque nature que ce soit, donnent lieu à un remboursement en numéraire.

Aucune reprise d'apport ne pourra avoir pour effet de réduire le capital social à (i) une somme inférieure à trois cents euros (300 €) et (ii) au dixième du capital souscrit initialement.

Capital social effectif

Le capital social effectif représente la fraction du capital qui est effectivement souscrit par les Associés au cours de la vie sociale de la Société.

Capital social à la clôture de la période de souscription

Le capital social effectif représente la fraction du capital qui est effectivement souscrit par les Associés au cours de la vie sociale de la Société. Au cours de la période de souscription initiale, les apports en numéraires suivants ont été réalisés portant le capital social à un montant de neuf millions huit cent soixante-treize mille euros (9.873.000,00 €) :

- Monsieur « Jeff BLACKMANN », né à [REDACTED] le [REDACTED] domicilié [REDACTED] a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Madame « Eve MERCE », née à [REDACTED] le [REDACTED] domiciliée [REDACTED] a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « FIPC » (RCS RENNES 792 536 021) a effectué un apport en numéraire d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée unipersonnelle « SASU DE STATUA » (RCS PARIS 881 034 573) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « SAS DES OLIVIERS » (RCS AMIENS 454 078 700) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « SARL FC » (RCS RENNES 512 984 709) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « DONATHO » (RCS BOBIGNY 905 134 847) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « SAS SANTOS » (RCS NANTERRE 952 634 293) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « CARPINUS » (RCS NANTES 921 822 904) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Madame « Isabelle NOUGIER-RATEAU », née à [REDACTED] le [REDACTED] domiciliée [REDACTED] le 13 mars 2019 avec Monsieur Alain BOULESTEIX, sous le régime de la séparation de bien, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;

- La société civile « PAMALU » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 802 770 875) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « M&N HOLDING » (RCS LE MANS 824 433 528) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « LES FRUITS DU PAIN » (RCS NANTES 820 718 336) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « DAMAS » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 851 592 006) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « CAP ELECTRONIQUE FINANCE » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 523 544 401) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société « MALOUISE INVEST » (RCS AIX-EN-PROVENCE 994 026 607) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000,00 €) ;
- Monsieur « Philippe BOURGEAIS », né à [REDACTED] le [REDACTED] domicilié [REDACTED] le 7 octobre 1999 avec Valérie SUZINEAU, sous le régime de la séparation des biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « ADRIDAPH » (RCS SAINT-NAZAIRE 824 466 023) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « C3BI » (RCS NANTES 914 723 598) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur « Gilles VOISIN », né à [REDACTED] le [REDACTED] domicilié [REDACTED] le [REDACTED] avec Madame Karine HENRIO, sous le régime de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « RECRELOC » (RCS LA ROCHELLE 493 333 595) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société « FADAJA » (RCS SAINT-BRIEUC 820 431 575) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « BRETALIA » (RCS SAINT-BRIEUC 820 431 476) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « SAINT NAZAIRE ORTHESE MAIN » (RCS SAINT-NAZAIRE 844 082 362) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « NOVA » (RCS SAINT-BRIEUC 533 695 581) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « VIBAHO » (RCS VANNES 939 917 035) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur « Philippe DUMON », né à [REDACTED] le [REDACTED] domicilié [REDACTED] le 27 juin 1987 avec Valérie BIART, sous le régime de XX, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « FLEANN » (RCS SAINT-BRIEUC 822 896 569) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « CAPITALIS » (RCS SAINT-NAZAIRE 993 748 011) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société « QUERCETUM » (RCS NANTERRE 483 594 354) a effectué un apport en numéraire d'un

- La société « GARLAN » (RCS SAINT-NAZAIRE 511 053 126) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société « PHILIAENOIA » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 750 892 366) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur « Laurent VARGA », né à [REDACTED] le [REDACTED] domicilié [REDACTED] [REDACTED] a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société « JPLT ET ASSOCIÉS » (RCS TOULON 982 760 605) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI DU TOUQUET » (RCS LILLE 492 228 846) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « FERNANDES INVESTIS » (RCS NANTERRE 851 155 739) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « FINANCIERE ANDRE » (RCS RENNES 891 442 261) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société « FTMS » (RCS RENNES 907 480 396) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « THURGOTINE » (RCS RENNES 832 785 760) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « HOLDING BEL AIR » (RCS SAINT-MALO 939 933 644) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « PIERRES DE LUZ » (RCS BAYONNE 484 942 636) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « D&A MANAGEMENT » (RCS PARIS 879 735 231) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI POISSY » (RCS VERSAILLES 844 552 570) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société « COTE OUEST DEVELOPPEMENT » (RCS SAINTES 751 859 265) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « FINANCIERE CHATOUNE » (RCS NANTERRE 810 427 997) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 €) ;
- La société « GROUPE GIRAUT » (RCS SAINT-BRIEUC 803 749 753) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société « HOTEL DU SILLON » (RCS SAINT-MALO 477 776 959) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société « JP » (RCS SAINT-BRIEUC 877 565 762) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « HBB » (RCS NANTES 824 425 490) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société « YNCM » (RCS SAINT-NAZAIRE 878 427 541) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- Monsieur « Jean MICHEL », né à [REDACTED] le [REDACTED] domicilié [REDACTED] [REDACTED] le 22 juillet 1983 avec Madame Armelle TALON, sous le régime de la

communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 €) ;

- La société « AN-AVËLISS PATRIMOINE » (RCS MEAUX 999 680 812) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « ARMORICA INVEST » (RCS NANTERRE 999 684 228) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société « BREIZH INVEST » (RCS MELUN 822 235 677) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société « FR2F INVEST » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 100 400 274) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI ANAPERO » (RCS RENNES 843 671 124) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société « LEDS » (RCS NANTES 432 832 673) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI LA CROIX BIENVENUE » (RCS RENNES 852 389 667) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI MJL » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 901 465 211) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;

« Article 52 – Apports »

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société MATFAIR,

1 part sociale portant le numéro 1 part

- par la société AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT,

29 parts sociales portant les numéros 2 à 30

Total égal au nombre de parts composant le capital

.....
30 parts

Soit la somme totale en numéraire de trois milles euros (3.000 €), correspondant à la valeur nominale des parts, soit cent euros (100 €) par part.

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- La société à responsabilité limitée unipersonnelle « SARL AISSR »,
1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1030
- La société à responsabilité limitée « LSIC »,
1 000 parts sociales portant les numéros 1031 à 2030
- La société civile immobilière « MPM 53 FINANCES »,
1 000 parts sociales portant les numéros 2031 à 3030
- Monsieur Jeff BLACKMANN,
1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1030

- Madame Eve MERCE,
1 000 parts sociales portant les numéros 1031 à 2030
- La société civile « FIPC »,
4 000 parts sociales portant les numéros 2031 à 6030
- La société par actions simplifiée « SASU DE STATUA »,
1 000 parts sociales portant les numéros 6031 à 7030
- La société par actions simplifiée « SAS DES OLIVIERS »,
3 000 parts sociales portant les numéros 7031 à 10030
- La société à responsabilité limitée « SARL FC »,
1 000 parts sociales portant les numéros 10031 à 11030
- La société « DONATHO »,
1 000 parts sociales portant les numéros 11031 à 12030
- La société par actions simplifiée « SAS SANTOS »,
1 000 parts sociales portant les numéros 12031 à 13030
- La société « CARPINUS »,
1 000 parts sociales portant les numéros 13031 à 14030
- Madame Isabelle NOUGIER-RATEAU,
1 000 parts sociales portant les numéros 14031 à 15030
- La société « PAMALU »,
1 000 parts sociales portant les numéros 15031 à 16030
- La société « M&N HOLDING »,
2 000 parts sociales portant les numéros 16031 à 18030
- La société à responsabilité limitée « SARL LEMAITRE »,
1 500 parts sociales portant les numéros 18031 à 19530
- La société « DAMAS »,
1 000 parts sociales portant les numéros 19531 à 20530
- La société « CAP ELECTRONIQUE FINANCE »,
3 000 parts sociales portant les numéros 20531 à 23530
- La société « MALOUISE INVEST »,
3 500 parts sociales portant les numéros 23531 à 27030
- Monsieur Philippe BOURGEAIS,
1 000 parts sociales portant les numéros 27031 à 28030
- La société « ADRIDAPH »,
1 000 parts sociales portant les numéros 28031 à 29030
- La société « C3BI »,
1 000 parts sociales portant les numéros 29031 à 30030
- Monsieur Gilles VOISIN,
1 500 parts sociales portant les numéros 30031 à 31530

- La société « RECRELOC »,
2 000 parts sociales portant les numéros 31531 à 33530
- La société « FADAJA »,
1 500 parts sociales portant les numéros 33531 à 35030
- La société « BRETALIA »,
1 500 parts sociales portant les numéros 35031 à 36530
- La société « SAINT NAZAIRE ORTHESE MAIN »,
1 000 parts sociales portant les numéros 36531 à 37530
- La société « NOVA »,
1 000 parts sociales portant les numéros 37531 à 38530
- La société civile « VIBAH0 »,
1 000 parts sociales portant les numéros 38531 à 39530
- Monsieur Philippe DUMON,
1 500 parts sociales portant les numéros 39531 à 41030
- La société « FLEANN »,
1 000 parts sociales portant les numéros 41031 à 42030
- La société « CAPITALIS »,
2 000 parts sociales portant les numéros 42031 à 44030
- La société « QUERCETUM »,
1 500 parts sociales portant les numéros 44031 à 45530
- La société « GARLAN »,
2 000 parts sociales portant les numéros 45531 à 47530
- La société « PHILIAENOIA »,
1 000 parts sociales portant les numéros 47531 à 48530
- Monsieur Laurent VARGA,
2 000 parts sociales portant les numéros 48531 à 50530
- La société « JPLT ET ASSOCIÉS »,
5 000 parts sociales portant les numéros 50531 à 55530
- La société civile immobilière « SCI DU TOUQUET »,
1 500 parts sociales portant les numéros 55531 à 57030
- La société « FERNANDES INVESTIS »,
1 000 parts sociales portant les numéros 57031 à 58030
- La société « FINANCIERE ANDRE »,
3 000 parts sociales portant les numéros 58031 à 61030
- La société « FTMS »,
1 000 parts sociales portant les numéros 61031 à 62030
- La société « THURGOTINE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 62031 à 63030

- La société civile « HOLDING BEL AIR »,
1 000 parts sociales portant les numéros 63031 à 64030
- La société « PIERRES DE LUZ »,
1 000 parts sociales portant les numéros 64031 à 65030
- La société « D&A MANAGEMENT »,
1 000 parts sociales portant les numéros 65031 à 66030
- La société civile immobilière « SCI POISSY »,
2 000 parts sociales portant les numéros 66031 à 68030
- La société « COTE OUEST DEVELOPPEMENT »,
1 000 parts sociales portant les numéros 68031 à 69030
- La société « FINANCIERE CHATOUNE »,
2 500 parts sociales portant les numéros 69031 à 71530
- La société « GROUPE GIRAULT »,
3 000 parts sociales portant les numéros 71531 à 74530
- La société « HOTEL DU SILLON »,
3 000 parts sociales portant les numéros 74531 à 77530
- La société « JP »,
1 000 parts sociales portant les numéros 77531 à 78530
- La société « HBB »,
3 000 parts sociales portant les numéros 78531 à 81530
- La société « YNCM »,
3 000 parts sociales portant les numéros 81531 à 84530
- Monsieur Jean MICHEL,
1 200 parts sociales portant les numéros 84531 à 85730
- La société « AN-AVËLISS PATRIMOINE »,
1 500 parts sociales portant les numéros 85731 à 87230
- La société « ARMORICA INVEST »,
1 500 parts sociales portant les numéros 87231 à 88730
- La société « BREIZH INVEST »,
2 000 parts sociales portant les numéros 88731 à 90730
- La société « FR2F INVEST »,
1 500 parts sociales portant les numéros 90731 à 92230
- La société civile immobilière « SCI ANAPERO »,
3 000 parts sociales portant les numéros 92231 à 95230
- La société « LEDS »,
1 000 parts sociales portant les numéros 95231 à 96230
- La société civile immobilière « SCI LA CROIX BIENVENUE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 96231 à 97230

- La société civile immobilière « SCI MJL »,
1 500 parts sociales portant les numéros 97231 à 98730

Fait à CESSON-SEVIGNE,

Le Gérant
Représenté par Monsieur Alexandre ANDRÉ

